



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 4 Avril 2022

Présents : Monsieur le Maire : Michel HUTASSE

Messieurs les Adjointes : Gilles NOIRET – Brigitte LECOURT-Bruno STELMASZYK

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Lydie HUET, Elyette DUCHATEL, Florence CUILIER
Corinne TROUILLE, Sylvain CAPIAUX, Patrick BUACHE, Stéphane BONNEVIE, Jackie HUTASSE,
Charlie HIVET, Benoit GRIFFAUT

Absent excusé : Monsieur Hugues PEREIRA pouvoir à Monsieur Michel HUTASSE

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUILLE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mars 2022 ;
- Délibération pour valider l'échange de parcelles entre Madame BUTEL et la commune ;
- Délibération pour le calcul du chauffage de l'année 2021 et les participations de l'année 2022 demandées aux locataires des logements communaux ;
- Délibération pour la création d'un nouvel ossuaire dans le cimetière communal ;
- Délibération pour approbation du compte de gestion 2021 (commune et vignes) ;
- Délibération pour le vote du compte administratif 2021 (commune et vignes) ;
- Délibération pour l'affectation du résultat de l'année 2021 ;
- Délibération pour le vote des taux des ressources fiscales de la commune ;
- Vote du budget primitif 2022 ;
- Organisation du planning des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 ;
- Prévoir une date de réunion de la commission voirie et chemins ;
- Prévoir une date de réunion de la commission fêtes et cérémonies ;
- Prévoir une date de réunion de la commission des impôts ;
- Point sur l'avancée des travaux de l'église ;
- Échange sur l'assurance « dommages ouvrage » et « tous risques chantier » des travaux de réhabilitation de l'église St Calixte ;

1/ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Mars 2022

Lu et validé

Observation de Monsieur HUTASSE Jackie : absence dans le compte-rendu du montant des devis

- Assurance dommages ouvrages et déplacement concession GOBREAU BASSUET.

Monsieur le Maire précise que ces montants avaient été communiqués lors d'une réunion précédente.

Signatures des Membres présents

DELIBERATIONS	Contre	Pour	Abstentions	Observations	N°Délibération
Vote des taux de fiscalité année 2022		15	0	néant	09/2022
Création et implantation d'un ossuaire		15	0	néant	10//2022
Calcul chauffage 2021 participation 2022		15	0	néant	11/2022
Approbation compte de gestion et CA 2021		15	0	néant	12/2022
Echange de parcelles	0	15	0	néant	13/2022
Affectation du résultat CA 2021 ET Budget primitif 2022					

Délibération N°13/2022 Echange parcelle entre Madame BUTEL et la Commune de MAILLY-CHAMPAGNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le projet d'échange de parcelles entre la commune et les conjoints BUTEL a été initié en 2014 et avait pour objectif le déplacement du chemin rural dit de la Caloute.

La commune cèdera les parcelles suivantes : AM 445 pour 1 are 67 ca, AM 455 pour 03 ca (provenant de la division AM 444).

La commune recevra les parcelles suivantes : AM 438 pour 01 ca, AM 441 pour 01 ca, et AM 452 pour 1 a 68 ca (provenant de la division de AM 440)

Les frais d'acte sont estimés à 2200.00 €

Délibération N° 11/2022 / Calcul de chauffage année 2021 et participation 2022

Les dépenses de gaz relatives à l'année 2021 s'élèvent à 8082.81 € soit un coût moyen du M3 de 4.1244 € (le volume chauffé est de 1959.74 m3 pour la mairie, les logements et l'école primaire : prix au m3 8082.81/1959.74)

La participation pour le logement occupé par Mme CHAMORET est de : $338.73 \text{ m}^3 \times 4.1244 = 1397.07 \text{ €}$
Versements effectués en 2021 : $105.36 \text{ €} \times 9 = 948.24 \text{ €}$ **Solde année 2021** $1397.07 \text{ €} - 948.24 \text{ €} = 448.83 \text{ €}$

La participation pour le logement occupé par de Monsieur Jean-Philippe DECROUY est de :
 $286.45 \text{ m}^3 \times 4.1244 \text{ €} = 1181.44 \text{ €}$
Versements effectués en 2021 : $89.10 \text{ €} \times 9 = 801.90 \text{ €}$ **Solde année 2021** : $1181.44 \text{ €} - 801.90 \text{ €} = 379.54 \text{ €}$

La participation mensuelle pour l'année 2022 (Avril à décembre) sera de :
Madame CHAMORET Kathy : $1397.07 / 09$ mensualités = 155.23 €
Monsieur DECROUY Jean-Philippe : $1181.44 / 09$ mensualités = 131.29 €

Délibération N° 10/2022 / Création et implantation d'un ossuaire au cimetière communal de Mailly-Champagne

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prévoir dans le nouveau cimetière un ossuaire convenable aménagé pour que les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun sont aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon ; Il informe les membres présents de son intention de prendre un arrêté portant sur la création d'un ossuaire aménagé d'un caveau prévu pour y déposer les restes des corps exhumés des sépultures faisant retour à la commune.

Délibération N° 12/2022 / Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 commune et vignes communales

Délibération N°14/2022/ Affectation du résultat – CA2021- BUDGET PRIMITIF 2022

1. Votes des comptes administratifs 2021

budget principal de la commune

Résultat d'investissement 2020	81102.01
Résultat d'investissement 2021	90723.35
RESULTAT	9621.34
Résultat de fonctionnement 2020	279427.03
Résultat de fonctionnement 2021	172538.59
Part affectée à l'investissement 2020	104664.06
RESULTAT	347301.56
A reprendre au BP 2022 (résultat 2021 fonctionnement)	347301.56
A reprendre au BP 2022 (résultat 2021 investissement)	9621.34
Reste à réaliser 2021 (investissement)	
SOIT	356922.96
(recette d'investissement compte 001 pour 9621.34)	
(excédent de fonctionnement compte 002 pour 347301.56) soit	356922.90

b. budget vignes communales

Recettes de fonctionnement 2021	96628.02
Dépenses de fonctionnement 2021	57449.82
Solde 2021	39178.20
Excédent 2020	489266.17
A reprendre au BP 2022	528444.37

Délibération N° 09/2022 Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022

2. Vote des taux d'imposition : budget 2022

Au vu du budget primitif 2022 de la commune, le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2018 pour les trois taxes :

Taxe foncière bâti : 19.01 – part du département pour compensation TH : 15.51
Soit au total / **34.52**

Taxe foncière non bâti : 20.77

Les membres présents approuvent le maintien du taux d'imposition de ces trois taxes ;

Vote des budgets primitifs 2022

a. budget principal de la commune

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère général	168960.00
Chapitre 012 Charges de personnel	100450.00
Chapitre 014 Reversement sur impôts	177594.00

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 1001041.00

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	59150.00
Chapitre 66 Charges financières intérêts des prêts	10300.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1517595.00

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Excédent de 2020	347301.00
Chapitre 70 Vente de produits	23400.00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	471931.00 €
Chapitre 74 Dotations, subventions	113787.00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	552814.00 €
Chapitre 76 Produits financiers	8362.00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1517595.00 €

Dépenses d'investissement

001	deficitt d'investissement reporté	
16	Remboursement du capital des emprunts	116477.00 €
20	immobilisations incorporels	
21	Reste à réaliser	
2188	Luminaire EP – panneau signa RD26	6477.00 €
2158	Travaux logement	16430.00 €
213319	Porte esp cult -chauffage - E cult- chauffeau – alarme gymn	24869.00 €
21571	Camion	53562.00 €
2152	rampe-portique esp cult - rue equerre – tonneau- bornage	22992.00 €
2313	Eglise	3195514.00 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT **3436321.00 €**

Recettes d'investissement

021	Virement de la section de fonctionnement	1001041.00 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA)	596430.00 €
13	Subvention d'investissement	813903.00 €
16	Emprunt CRCA	1000000.00 €
27	GPF de rattachement	15326.00 €
001	Excédent d'investissement	9621.00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **3436321.00 €**

PRECISION SUBVENTIONS COMMUNALES :

chapitre 65 : compte 6574 (8250.00 €)

Versement courant octobre après obtention d'un chiffrage des manifestations du premier semestre

MAILLY-ANIMATIONS : prévision 2022 : 2000.00 MAILLY-SPORTS : 2500.00

LM L'ECOLE : 1100.00 € (avec reliquat 2021) (spectacle plus cher)

Cooperative scolaire Ecole primaire : 690.00 (achat des jouets de Noël)

Coopérative scolaire Ecole maternelle : 660.00 (achat des jouets de Noël)

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Pour assurer la tenue du bureau, il est mis en place un planning

Chaque élu se trouve sollicité pour assurer une permanence.

Un exemplaire du planning sera adressé par mail à chaque élu

PLANIFICATION DE DIVERSES REUNIONS :

VOIRIES -CHEMINS : objet Problème soulevé par Mme MALISSART concernant le fossé en bordure de ses vignes et de la sente rurale des hauts chalois .

Sécurisation d'un trou en proximité d'une parcelle de Monsieur Denis DEVARENNE

Programmation le **11 avril 2022 à 18 heures 30** sur le terrain.

FETES ET CEREMONIES : Organisation des défilés, et manifestations 2022 (fêtes de la Musique, 13 juillet, repas des anciens, colis.....)

La commission entend se réunir le **Jeudi 14 Avril 2022 à 18 heures 30.**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Cette réunion aura pour objet l'examen de l'ensemble des changements affectant l'évaluation des propriétés Bâties et non bâties pour l'année 2022.

Les membres de la comission arrête la date du **Lundi 25 Avril 2022 à 18 heures 30**

POINT SUR L'AVANCE DES TRAVAUX DE L'EGLISE

L'entreprise VARNEROT va mettre en place la base vie et pour se faire entend réaliser une plate forme béton Pour un accès propre, il convient de réaliser au plus vite le désouchage des arbres abattus.

Ce travail a été réalisé dans l'urgence par l'entreprise d'Alexandre DECOTTE.

Les travaux vont commencer très prochainement par la mise en place des 2 ossuaires.

Il reste à solutionner la mise en place d'un compteur électrique d'une puissance de 45 ampères.

Madame HUET a fourni les factures du fournisseur d'électricité et de gaz pour permettre à la collectivité d'effectuer les démarches relatives à ces 2 postes (Augmentation de puissance pour l'électricité et dépose du compteur gaz).

Monsieur le Maire informe les élus des difficultés à obtenir par la compagnie SMACL et GROUPAMA la garantie dommage Ouvrage pour l'ensemble des travaux de restauration.

GROUPAMA ne souhaite pas répondre favorablement à la sollicitation de la collectivité quant à la SMACL, une proposition provisoire de 33136.94 € a été adressée à la collectivité sans garantie définitive.

il conviendrait de prendre également une assurance tous risques chantier pour 13940.22 € qui couvre le bâtiment pendant les travaux, alors que la dommages ouvrage permet de financer la réparation des dommages survenants dans les 10 ans de son achèvement.

Devant ces faits, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à ces propositions qui ne répondent pas à la protection souhaitée. Les élus valident ce choix.

SUJET EGALEMENT ABORDÉ :

Accueil des ukrainiens :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier émanant de la maison MOET ET CHANDON faisant état de l'ouverture de certains sites pour accueillir jusqu'à 400 personnes au total.

Le vendangeoir de la rue Rue Thiers a été proposé pour l'accueil de 96 personnes à partir du 23 mars.

Le SDIS a visité ce vendangeoir le 22 mars et un rapport a été établi. Ce dernier vient de nous être communiqué Il fait l'objet d'une liste assez longue de préconisations notamment en matière de sécurité.

Fin de séance 21 heures